



LES TAUX D'INTERVENTION PPECF II

ITEM	Taux
Entreprise qui ne cherche qu'à satisfaire les exigences du RBUE, en transférant son « contrôle » à travers la due diligence de l'acheteur	0%
Dans un engagement vers un certificat, le PPECF prend à sa charge, les coûts de diagnostic (après sélection sur dossier)	100%
Aide aux entreprises éligibles pour la mise en œuvre du plan d'action interne vers un <u>certificat quel qu'il soit</u> à l'exclusion des audits réalisé par l'OC	50%
Aide à la résolution des DAC	50% ou 75%
Coûts de formations nécessaires à la consolidation des certificats (légalité ou eco-responsables) chez les entreprises déjà certifiées	50%
Autres mesures d'accompagnement vers la certification (ex: EIES, résolution de conflits, activités ponctuelles et spécifiques, nouvelles technologies, prise en compte du capital risque)	de 50% à 75%